

Compte-rendu de l'Assemblée Générale d'Eau-Secours-Briançonnais du 08 août 2025.

Notre Assemblée générale, faisant aussi office de réunion publique, s'est tenue à partir de 18h au Monétier. Plus de 50 personnes étaient présentes, venues de presque toutes les communes du Briançonnais ! Et nous avons reçu un bon nombre de messages d'adhérents nous assurant de leur soutien mais indisponibles à cette date. Ces messages étaient assortis de congratulations suite au récent jugement du TA.

En introduction, notre président remercie de leur présence tous les participants, qu'ils soient adhérents de l'association ou simplement intéressés par les sujets que nous allons traiter.

Il présente les membres du CA.

Il excuse MM. S. Fine et Th. Aimard, maires de Villar Saint Pancrace et Val-des-Prés, dont la présence était prévue et annoncée, mais qui ont malheureusement été empêchés par des problèmes médicaux.

En préambule (présenté par Pierre).

Nous le savons tous, l'eau occupe une place centrale dans les débats qui concernent l'avenir de l'humanité. Patrimoine universel, elle constitue au plan global un bien commun des peuples. Nous partageons cette approche.

Il en découle pour nous, entre autres, que les services publics de la distribution d'eau potable, et de son assainissement, ne doivent pas relever de la logique marchande.

Au plan local, dans le Briançonnais, l'eau potable est en gestion publique.

Mais l'assainissement a été concédé il y a 19 ans par la Communauté de communes à Suez. Ceci a été à l'origine de notre association et reste largement sa raison d'être actuellement.

Nous savons qu'un bon assainissement coûte de l'argent. Ce que nous revendiquons est un service de qualité au juste prix. Et notre expérience de plus de 15 ans avec Suez nous fait contester que ce soit le cas.

Ce combat n'est possible qu'avec votre soutien. Les enjeux, financiers entre autres, sont importants. Ainsi, le retour en gestion publique avec une implication forte des usagers et des élus, est notre objectif.

Au menu de notre réunion :

- **Rapport d'activité** sur l'exercice écoulé (août 2024 - juillet 25).
- **Rapport financier** sur l'exercice 2024 et le 1^{er} semestre 2025.
- Validation des **cotisations** pour l'année 2025.
- **Élection** des membres du Conseil d'Administration.

Rapport d'activité depuis la dernière AG (du 25/07/2024 à ce jour).

A/ La DSP Assainissement

A-1 : Notre action au Tribunal administratif. (présenté par Patrick Luberne).

Tout d'abord un léger rappel sur ce contrat de DSP 'l'un des plus chers de France', cher déjà par le prix au m³ et record pour les résidents non permanents des communes sans compteurs qui sont encore plus loin de consommer le forfait de 100 m³.

Depuis sa signature par Alain Bayrou, plusieurs Présidents de la CCB ont pris quelque distance avec lui, Alain Fardella qui a généré la pose des compteurs sur la Guisane, et surtout Gérard Fromm qui avait convaincu ses conseillers communautaires de l'abandonner au profit d'un assainissement rendu au public via la SPL Haute-Durance (délibération de fin 2019).

En 2020, inversion politique au sein de la CCB avec l'arrivée d'Arnaud Murgia, et la 1^{ère} délibération que prit Arnaud Murgia fut la suppression de la délibération de 2019 et le retour à la DSP avec SUEZ.

Fort de ce 1^{er} 'succès', Arnaud Murgia concocte avant Noël en comité plus que restreint le texte d'un Avenant n°2, ...

... voir la suite ... Notre action au TA

A-2 : La CCSPL et la réunion financière. (présenté par Yves).

Depuis l'arrivée du responsable du service assainissement de la CCB, le dialogue avec celui-ci est constructif et positif. Cela tient notamment à ce que nous avons un intérêt commun : connaître la réalité du fonctionnement de la DSP avec SUEZ, entre autres du point de vue financier. Cela n'est pas facile, SUEZ continuant à manier les nuages de fumée, voire les mensonges, sans grande retenue. Mais nous enregistrons laborieusement quelques progrès.

voir la suite ...Compte-rendu ESB de la CCSPL Assainissement.

Ces deux présentations ont donné lieu à divers **échanges de vues avec l'assistance**. Parmi ceux-ci :

- *Question* : le jugement du TA aura-t-il un effet rétroactif sur la DSP dans son ensemble ?

Réponse : le jugement n'a d'effet que sur l'avenant n°2. Il ne change donc rien au contrat d'origine (que nous critiquons depuis des années). L'annulation de l'avenant n°2 oblige en principe à revenir à la situation précédente, un appel de la CCB n'étant pas suspensif. Mais on imagine facilement que la CCB et SUEZ, avec leurs avocats, chercheront à minimiser l'application de ce jugement.

- *Question* : comment cela s'explique-t-il que 2 communes seulement se soient associées à la démarche d'ESB au TA ?

Réponse : plusieurs autres élus sont critiques sur la DSP Assainissement. Mais pas au point de se mettre ouvertement en opposition au Conseil communautaire, bien contrôlé par l'actuelle majorité.

Suggestion : avant les prochaines élections municipales, interpeler individuellement les élus communautaires sur ce sujet.

- *Question* : d'autres associations mènent en France des actions semblables contre Véolia, Suez, la SAUR, ... Pensez-vous les informer ?

Réponse : oui, bien sûr, mais dans la mesure de nos moyens de communication : c'est l'un des domaines dans lesquels ESB a le plus besoin d'être renforcé. (Appel au peuple !).

- *Question* : ESB est-elle associée aux décisions prises entre la CCB et SUEZ ?

Réponse : les décisions courantes, au niveau technique, sont prises en dehors de nous. Pour des décisions plus structurantes, la loi impose que la « CCSPL – Commission consultative des services publics locaux » soit saisie. Nous y participons (et y sommes souvent seuls au nom du public ...). C'est une commission consultative, donc sans pouvoir de décision mais son avis doit être transmis aux conseillers communautaires avant qu'ils ne votent. Ces dernières années, cet avis n'a été transmis que de manière tronquée, voire pas du tout.

B/ La distribution de l'eau potable au Monétier (présenté par Yves).

B-1 : Notre entretien avec le Maire.

Ces entretiens annuels, maintenant habituels, se déroulent toujours ainsi : nous posons les questions de notre liste et le maire et son adjoint y répondent, ... sans en rajouter. On est loin de ce que pourrait être un travail en commission comme cela avait envisagé jadis.

B-2 : Le Schéma directeur (SDAEP).

C'est un document de 170 pages, résultant du travail conduit par un cabinet spécialisé pendant deux ans, et validé par le conseil municipal en avril dernier. Il vise à :

- faire l'inventaire des infrastructures de collecte et de distribution d'eau potable sur la commune,
- préconiser des travaux à réaliser dans les quinze années à venir, en les hiérarchisant dans le temps et selon leur nécessité.

Voir la suite ... Note sur l'Eau potable à Monétier.

Parmi les échanges de vues avec l'assistance :

- *Question* : Qu'en est-il de l'utilisation par la mairie de l'eau chaude géothermique (au-delà des besoins des Grands Bains) ?

Réponse : cette question n'a pas été abordée lors de notre réunion (où ne sont d'ailleurs abordées que les questions que nous posons nous-mêmes ...). Des études semblent être en cours pour le chauffage de certains bâtiments communaux (Mairie, École).

VOTE sur le Rapport moral : approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Rapport financier (du 01/01/24 au 31/07/25) (présenté par Patrick Rey) :

Les chiffres correspondant à l'année 2024 et aux sept premiers mois de 2025 ont été présentés à l'AG et sont disponibles sur demande auprès de l'association.

Nous rappelons que les ressources de l'Association sont uniquement constituées des cotisations des adhérents : nous ne souhaitons pas nous lier à quelque institution que ce soit par des demandes de subvention.

VOTE sur le Rapport financier : approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Validation des montants de l'adhésion pour 2023 (présenté par Danièle) :

Pour cette année, le CA propose de reconduire le montant de la cotisation votée en 2024, soit : Individuel : 10€, Foyer : 15€, Soutien : à partir de 25€.

VOTE sur le montant de l'adhésion : approuvé à l'unanimité.

Élection au CA (présenté par Danièle) :

Les membres sortants qui se représentent sont : **Françoise DOULAT, Maurice LATAPIE, Danièle LAVIN, Patrick LUBERNE, Yves MASSET, Yves MITTAIN, Patrick REY.**

Conformément aux statuts, **Pierre GENDRON** qui a été élu conseiller municipal de Puy-Saint-Pierre, ne se présente pas, mais il continuera à participer aux travaux du CA sans droit de vote.

Les adhérents souhaitant contribuer au développement de l'association sont invités à nous contacter, ils seront bienvenus pour participer dès maintenant aux travaux du CA, qu'ils pourront le cas échéant intégrer formellement l'année prochaine.

VOTE pour le CA : les 7 candidats sont élus à l'unanimité.

La réunion est levée à 20h15. Le président remercie l'assistance et invite à continuer les échanges autour d'un verre.

- - -

